

Nombre :

de Membres en exercice

25

de Présents

16

de Votants

18

Quorum

13

Date de convocation : 27 février 2026

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
5 mars 2026 - 20 heures**

L'an deux mil vingt-six,

Le cinq mars,

Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET (arrivée à 21h15), M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, POLICE, FRANÇOIS, MME TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PLESSIS (pouvoir à MME COUVRET), MME CRÉMADES (pouvoir à MME SEMELY).

ABSENTS : M. CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, PIGEOT, GUILLIN, PAPILLON, M. DENECHAUD, MME TREVIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME SEMELY.

Avant d'ouvrir la séance, une minute de silence est respectée en hommage à M. Patrick Maufay, Conseiller municipal décédé le 7 février 2026. Au nom de tout le Conseil municipal, Monsieur le Maire adresse ses condoléances et sa sympathie à sa famille.

Ordre du jour :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 29 janvier 2026**
- 3. Finances :**
 - 3.1. Approbation des comptes financiers uniques 2025 :**
 - 3.1.1. Budget principal de la Commune,
 - 3.1.2. Budget annexe « Assainissement de Le Theil/La Rouge/Mâle »,
 - 3.1.3. Budget annexe « Station-service »,
 - 3.1.4. Budget annexe « Lotissement du Cormier »,
 - 3.1.5. Budget annexe « Commerces ».
 - 3.2. Affectation des résultats 2025 :**

- 3.2.1. Budget principal de la Commune,
 - 3.2.2. Budget annexe « Assainissement de Le Theil/La Rouge/Mâle »,
 - 3.2.3. Budget annexe « Station-service »,
 - 3.2.4. Budget annexe « Lotissement du Cormier »,
 - 3.2.5. Budget annexe « Commerces ».
 - 3.3.** Fongibilité des crédits
 - 3.4.** Vote des budgets primitifs 2026 :
 - 3.4.1. Budget principal de la Commune,
 - 3.4.2. Budget annexe « Assainissement de Le Theil/La Rouge/Mâle »,
 - 3.4.3. Budget annexe « Station-service »,
 - 3.4.4. Budget annexe « Lotissement du Cormier »,
 - 3.4.5. Budget annexe « Commerces ».
 - 3.5.** Approbation des autorisations de programme
 - 3.6.** Vote de subventions d'équilibre :
 - 3.6.1. Au budget principal du « CCAS »,
 - 3.6.2. Au budget annexe du « CCAS – Résidence Autonomie »,
 - 3.6.3. Au budget annexe « Commerces ».
 - 3.7.** Vote d'une avance au budget annexe « Lotissement du Cormier ».
 - 3.8.** Fiscalité : vote des taux des 3 taxes.
 - 3.9.** Vote des subventions 2026 aux associations.
- 4. Restauration scolaire :**
- 4.1.** Approbation de l'avenant n° 1 de la convention de mise à disposition du service de restauration scolaire pour les accueils de loisirs.
- 5. Personnel :**
- 5.1.** Création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30.50 h/35 h) et suppression d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (20 h/35 h),
 - 5.2.** Modification du tableau des effectifs,
 - 5.3.** Mise en place de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election.
- 6. Éclairage public :**
- 6.1.** Convention avec le Territoire Energie 61 (TE61) pour le remplacement d'une armoire d'éclairage public.
- 7. Environnement :**
- 7.1.** Convention avec la Fondation Brigitte Bardot pour la mise en place d'une campagne de stérilisation des chats errants.
- 8. Voirie :**
- 8.1.** Aliénation de chemins ruraux,
 - 8.2.** Déclassement de chemins communaux.

9. Gouvernance :

9.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.

10. Informations diverses

11. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Semely a été désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 29 janvier 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Finances :

3.1 *Approbation des comptes financiers uniques 2025*

Monsieur le Maire présente les Comptes Financiers Uniques (CFU).

3.1.1 Budget principal de la Commune

Le compte financier unique 2025 de la Commune qui fait ressortir en :

- section de fonctionnement : un excédent de 588 789.05 €,
- section d'investissement : un déficit de 208 520.08 €,

soit un résultat global de clôture excédentaire de 380 268.97 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote des comptes financiers uniques 2025 et sous la présidence de M. Lhérault, Premier Adjoint au Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le CFU 2025 du budget de la Commune.

3.1.2 Budget annexe « Assainissement de Le Theil/La Rouge/Mâle »

Le compte financier unique 2025 fait ressortir en :

- section de fonctionnement : un excédent de 113 081.66 €,
- section d'investissement : un excédent de 165 252.70 €,

soit un résultat global de clôture excédentaire de 278 334.36 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote des comptes financiers uniques 2025 et sous la présidence de M. Lhérault, Premier Adjoint au Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le CFU 2025 du budget annexe « Assainissement de Le Theil/La Rouge/Mâle ».

3.1.3 Budget annexe « Station-service »

Le compte financier unique 2025 fait ressortir en :

- section de fonctionnement : un déficit de 41 071.11 €,
- section d'investissement : un déficit de 14 464.88 €,

soit un résultat global de clôture déficitaire de 55 535.99 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote des comptes financiers uniques 2025 et sous la présidence de M. Lhérault, Premier Adjoint au Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le CFU 2025 du budget annexe « Station-service ».

3.1.4 Budget annexe « Lotissement du Cormier »

Le compte financier unique 2025 fait ressortir en :

- section de fonctionnement : un excédent de 63 240.35 €,
- section d'investissement : un déficit de 94 024.21 €,

soit un résultat global de clôture déficitaire de 30 783.86 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote des comptes financiers uniques 2025 et sous la présidence de M. Lhérault, Premier Adjoint au Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le CFU 2025 du budget annexe « Lotissement du Cormier ».

3.1.5 Budget annexe « Commerces »

Le compte financier unique 2025 fait ressortir en :

- section de fonctionnement : un excédent de 2 471.75 €,
- section d'investissement : un excédent de 8 051.58 €,

soit un résultat global de clôture excédentaire de 10 523.33 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote des comptes financiers uniques 2025 et sous la présidence de M. Lhérault, Premier Adjoint au Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le CFU 2025 du budget annexe « Commerces ».

3.2 Affectation des résultats 2025

Après avoir entendu les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 de tous les budgets, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement 2025 comme suit :

BUDGETS	COMMUNE	ASSAINISSEMENT LE THEIL/LA ROUGE/MÂLE	STATION- SERVICE	LOTISSEMENT DU CORMIER	COMMERCES
RESTE A RÉALISER (solde dépenses - recettes)	-532 706,00 €	-18 468,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
OO1 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	-208 520,08 €	165 252,70 €	-14 464,88 €	-94 024,21 €	8 051,58 €
OO2 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	588 789,05 €	113 081,66 €	-41 071,11 €	63 240,35 €	2 471,75 €
1068 RÉSERVES AFFECTATION RÉSULTATS	588 789,05 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
SOLDE OO2 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00 €	113 081,66 €	-41 071,11 €	63 240,35 €	2 471,75 €

3.3 Fongibilité des crédits

Pour rappel, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (fonctionnement et investissement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'autorisation de procéder à des virements de crédits entre chapitres est fixée à l'occasion du vote du budget et est déterminée chaque année pour chaque exercice budgétaire.

La maquette du Budget Primitif M57 prévoit d'ailleurs que ce plafond soit expressément précisé dans le document budgétaire : cette mention permet de formaliser la décision dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'autorisation accordée à Monsieur le Maire, à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

3.4 Vote des budgets primitifs 2026

Après examen par la commission Finances, le projet de Budget Primitif 2026 est présenté au Conseil municipal par Monsieur le Maire.

BUDGETS PRIMITIFS 2026	Fonctionnement	Investissement RAR 2025 inclus	TOTAL
Budget principal	3 123 585,00 €	3 415 548,08 €	6 539 133,08 €
Budget annexe "Assainissement collectif Le Theil/Mâle/La Rouge"	319 038,66 €	337 320,00 €	656 358,66 €
Budget annexe "Station-Service"	4 064 213,99 €	53 060,88 €	4 117 274,87 €
Budget annexe "Lotissement du Cormier"	474 639,35 €	551 054,21 €	1 025 693,56 €
Budget annexe "Commerces"	19 450,00 €	21 051,58 €	40 501,58 €
TOTAL BUDGETS	8 000 927,00 €	4 378 034,75 €	12 378 961,75 €

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les Budgets Primitifs 2026 proposés par Monsieur le Maire.

3.5 Approbation des autorisations de programme

Dans le cadre du Budget Primitif 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réviser les autorisations de programme comme suit :

Révision de programme (AP) n° 2025-01 : reconstruction du restaurant scolaire de l'école André Barbet

N° AP	Libellé	Montant AP TTC	Montant réajusté AP TTC	2025		2026		2027		2028		2029		
				Crédits de Paiement (CP)	Réalisé (CFU 2025)	Crédits de Paiement (CP)	Réalisé (CFU 2026)	Crédits de Paiement (CP)	Réalisé (CFU 2026)	Crédits de Paiement (CP)	Réalisé (CFU 2026)	Crédits de Paiement (CP)	Réalisé (CFU 2027)	
2025-01	Dépenses (AP + RAR)	2 395 783,00 €	2 383 163,11 €	167 473,26 €	73 527,63 €	3,09%	156 362,31 €	6,56%	1 252 515,26 €	52,56%	710 674,80 €	29,82%	190 083,00 €	7,98%
	Financement	2 395 783,00 €	2 383 163,11 €	167 473,26 €	73 527,63 €	3,09%	156 362,31 €	6,56%	1 252 515,26 €	52,56%	710 674,80 €	29,82%	190 083,00 €	7,98%
	Subventions 66 %	1 581 216,78 €	1 310 739,71 €	92 110,29 €	0,00 €		126 439,47 €		688 883,39 €		390 871,14 €		104 545,65 €	
	Emprunt	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		200 000,00 €		200 000,00 €		0,00 €	
	FCTVA	399 004,24 €	390 934,08 €	0,00 €	12 061,47 €		25 649,67 €		205 462,60 €		116 579,09 €		31 181,22 €	
	Autofinancement	21 561,98 €	281 489,32 €	75 362,97 €	61 466,16 €		4 273,17 €		158 169,26 €		3 224,57 €		54 356,13 €	

N° AP	Libellé	Montant AP TTC	2026			2027		
			Crédits de Paiement (CP)	Réalisé (CFU 2026)		Crédits de Paiement (CP)	Réalisé (CFU 2027)	
2026-01	Dépenses (AP + RAR)	136 995,72 €	70 845,40 €	0,00 €	0,00%	66 150,32 €	0,00 €	0,00%
	Financement	136 995,72 €	70 845,40 €	0,00 €	0,00%	66 150,32 €	0,00 €	0,00%
	Subventions	86 981,40 €	44 981,20 €	0,00 €	0,00%	42 000,20 €	0,00 €	0,00%
	Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%
	FCTVA	22 472,78 €	11 621,48 €	0,00 €	0,00%	10 851,30 €	0,00 €	0,00%
	Autofinancement	27 541,54 €	14 242,72 €	0,00 €	0,00%	13 298,82 €	0,00 €	0,00%

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les autorisations de programme proposées par Monsieur le Maire.

3.6 Vote de subventions d'équilibre

Pour permettre l'équilibre financier du budget principal du « CCAS », et des budgets annexes du « CCAS-résidence Autonomie », « Commerces », et « Lotissement du Cormier », il est nécessaire de se prononcer sur le principe du versement d'une participation du budget communal comme suit :

Bénéficiaire	Montant
Budget du CCAS	21 072.99 €
Budget annexe du CCAS « Résidence Autonomie »	72 098.05 €
Budget annexe « Commerces »	5 045.25 €
Total	98 216.29 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le principe d'octroi de ces subventions d'équilibre. Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2026 des entités concernées.

3.7 Vote d'une avance au budget annexe « Lotissement du Cormier »

Afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement du budget annexe « Lotissement du Cormier » sur l'exercice 2026, il convient de prévoir le versement d'une avance du budget principal :

Bénéficiaire	Montant
Budget annexe « Lotissement du Cormier »	82 210.21 €
Total	82 210.21 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le principe d'octroi de cette avance. Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2026 des entités concernées.

3.8 Fiscalité : vote des taux des 3 taxes

Au regard des recettes nécessaires à l'équilibre du Budget Primitif 2026 de la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux fixés en 2025.

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,23%	39,23%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	15,56%	15,56%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,92%	10,92%

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux.

3.9 Vote des subventions 2026 aux associations

Mme Mousset, Adjointe au Maire en charge de la Vie associative, indique que la commission « Vie associative » s'est réunie le 17 février dernier pour l'étude des demandes de subvention aux associations.

M. Dubois, Mmes Georget et Vail n'ont pas pris part au vote étant responsables d'associations. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote l'ensemble des subventions proposées par la commission « Vie associative » selon la répartition suivante :

- Aînés Ruraux de L'Hermitière : 250.00 €,
- L'Hermitière Patrimoine : 250.00 €,
- Ombres et Lumières : 250.00 €,
- Mâle Solidarité Villageoise : 250.00 €,
- Les Amis du Patrimoine de Mâle : 250.00 €,
- Club de l'Amitié et du Temps Libre : 250.00 €
- APE Mâle/La Rouge : 405.00 €,
- Comité des Fêtes de La Rouge : 250.00 €,
- Les Amis du Patrimoine de La Rouge : 150.00 €,
- Groupe folklorique des Percherons : 250.00 €,
- Association Pierre et Fleurs : 250.00 €,
- Foyer Rural Saint-Agnan / Saint-Hilaire : 790.00 €,
- Club des Retraités Saint-Agnan/Saint-Hilaire : 70.00 €,
- APE Saint-Agnan/Saint Hilaire : 50.00 €,
- UST Tennis : 1 210.00 €,
- Badminton Theillois : 2 400.00 €,
- FNACA Val-au-Perche : 250.00 €,
- Le Theil au fil du Temps (club des retraités) : 500.00 €,
- Amicale du boulo-drome de Val-au-Perche : 250.00 €,
- La Compagnie du Théâtre : 700.00 €,
- Gymnastique Volontaire du Val d'Huisne : 500.00 €,
- Roller Club R2CP : 1 700.00 €,
- Les Mémoires Theilloises : 600.00 €,
- UST Football : 2 670.00 €,
- Judo Club Val-au-Perche : 1 260.00 €,
- La Gaule Theilloise : 700.00 €,
- APE Ecole André Barbet : 785.00 €,

- FSE Collège Yves Montand : 660.00 € (voyage à Madrid),
- FSE Collège Yves Montand : 2 870.00 € (voyage à Barcelone),
- FSE Collège Yves Montand : 560.00 € (voyage en Allemagne),
- Solidarité Notre Dame : 700.00 €,
- Association sportive du collège Yves Montand : 1 320.00 €,
- ADMR : 1 925.40 €,
- UNA : 360.00 €,
- Générations Mouvement : 900.00 €,
- Club de billard : 210.00 €,
- Coopérative scolaire Ecole de La Rouge : 650.00 €,
- Coopérative scolaire Ecole de Mâle : 1 000.00 €,
- Coopérative scolaire Ecole du Theil : 1 480.00 €,
- Collectif féministe du Perche : 250.00 €,
- Fitness et Cie : 250.00 €,
- Foyer Theillois : 750.00 €,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 1 000.00 €,
- SDK 61 : 730.00 €,
- Lutille : 120.00 €,
- Comité de Jumelage : 250.00 €,
- Septembre Musical : 2 500.00 €,
- Ligue contre le cancer 61 : 100.00 €,
- Leucémie espoir 61 : 100.00 €,
- Secours Populaire : 100.00 €,
- Croix Rouge Française 61 : 20.00 €,
- Les Restaurants du Cœur 61 : 20.00 €,
- La Prévention Routière 61 : 80.00 €,
- France Alzheimer 61 : 20.00 €,
- Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH) : 20 €,
- CLIC Orne Est : 100.00 €
- HYSSOPUS : 100.00 €.

soit un total de 36 385.40 €, qui est inscrit à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du Budget Primitif 2026.

4. Restauration scolaire :

4.1 Approbation de l'avenant n° 1 de la convention de mise à disposition du service de restauration scolaire pour les accueils de loisirs

Mme Georget, Adjointe au Maire en charge de la Restauration scolaire, explique au Conseil municipal que, dans un souci d'une bonne organisation des services, les repas des accueils de loisirs gérés par la Communauté de Communes (CdC) sont confectionnés historiquement par les restaurants scolaires communaux (mercredis et vacances scolaires) et font l'objet d'une convention pour en définir les conditions, notamment financières.

La CdC souhaitant harmoniser le mode de remboursement aux communes qui mettent à disposition ce service, il est proposé la mise en place d'un avenant qui prévoit le remboursement par période de vacances scolaires, durant l'année civile et non plus l'année qui suit en fonction du prix de revient.

Ainsi, à chaque fin de période de vacances, sur la base des tarifs publics repas enfant (3^{ème} tranche) et adulte appliqués par la Commune de Val-au-Perche, les repas confectionnés seront facturés à la CdC de façon beaucoup plus régulière. En accord entre les parties et à titre exceptionnel, l'année 2025 sera facturée en 2026.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tout autre document à venir sur cette convention (autre avenant ...).

5. Personnel :

5.1 *Création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30.50 h/35 h) et suppression d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (20 h/35 h)*

Monsieur le Maire indique que le planning de l'agent en charge de l'entretien de la Mairie qui effectue également les nuits à la résidence autonomie un week-end sur deux, a été réorganisé suite aux travaux de la mairie. L'agent effectuera les heures prévues pour les nuits à la résidence autonomie sur le temps de travail de la Commune. L'avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de l'Orne a été demandé le 6 février 2026.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à 30.50 h/35 h et de supprimer le poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (20 h/35 h).

5.2 *Modification du tableau des effectifs*

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'afin de prendre en compte les modifications de postes évoquées ci-dessus, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois suivants (les modifications figurent en jaune) :

TABLEAU DES EFFECTIFS

	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire de service ou autres
Emplois permanents			
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	35.00
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	35,00
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	31,00
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	10.00
Rédacteur	B	2	35.00
Adjoint administratif territorial	C	1	35.00
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35,00
TOTAL		8	

	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire de service ou autres
FILIÈRE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	1	35.00
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		5	35,00
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	C	1	30.50
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	C	1	20.00
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	35,00
Adjoint technique territorial	C	5	35,00
Adjoint technique territorial	C	1	33.50
Adjoint technique territorial	C	1	30.00
Adjoint technique territorial	C	1	13.34
Adjoint technique territorial	C	1	11.71
TOTAL		19	

Emplois permanents			
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire de service ou autres
Gardien brigadier	C	1	35.00
TOTAL		1	

Emplois non permanents			
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial	C	1	17.50
Adjoint technique territorial	C	1	35,00
TOTAL		2	

5.3 Mise en place de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections

Monsieur le Maire indique que lors des consultations électorales, des agents territoriaux sont amenés à accomplir des travaux supplémentaires (en dehors des heures normales de service), occasionnée par l'organisation des scrutins et la tenue des bureaux de vote.

Ces travaux supplémentaires peuvent être compensés de trois manières :

- soit l'agent « récupère » le temps de travail effectué,
- soit il perçoit des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) s'il est éligible à celles-ci (délibération 2016-034),
- soit il perçoit l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election (IFCE) s'il n'est pas éligible aux IHTS.

Cette dernière condition exclut les agents de catégorie C et les agents de catégorie B puisqu'ils sont éligibles aux IHTS. En conséquence, seuls les agents de catégorie A sont éligibles à l'IFCE.

Afin de permettre aux agents de catégorie A, de percevoir cette indemnité, le Conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place l'IFCE.

6. Éclairage public :

6.1. *Convention avec le Territoire Energie 61 (TE61) pour le remplacement d'une armoire d'éclairage public,*

M. Lhérault, Adjoint au Maire en charge des Travaux, explique au Conseil municipal que, dans le cadre du remplacement d'une armoire d'éclairage public, suite à un sinistre, rue de la Pelzinière – Le Theil-sur-Huisne, le TE61 a établi une convention pour ces travaux dans le cadre de la compétence « éclairage public ». Elle comprend le remplacement de l'armoire. Les travaux s'élèvent à 13 622.30 € TTC et sont subventionnés par une aide du TE61 de 4 290.49 €.

M. André, Conseiller municipal, demande si ce sinistre est pris en charge par notre assurance. Monsieur le Maire indique que la totalité du reste à charge sera facturé à la commune sans remboursement de l'assurance, l'auteur n'ayant pas été identifié.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce devis et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette convention, ainsi que tout autre document relatif cette opération (avenant, sous-traitance, ...).

Les crédits sont inscrits au budget principal 2026 de la Commune.

7. Environnement :

7.1. *Convention avec la Fondation Brigitte Bardot pour la mise en place de campagne de stérilisation des chats errants*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la lutte contre les reproductions incontrôlées des chats relève de la compétence du maire de la commune. L'article L. 211-27 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) lui offre la possibilité de faire capturer des chats non identifiés vivant en groupe puis de les relâcher sur le lieu de la capture, après avoir fait procéder à leur stérilisation et à leur identification.

Ce dispositif dit « chats libres », qui s'opère généralement en collaboration avec une association de protection animale et un vétérinaire peut efficacement participer à la lutte contre l'abandon et l'errance animale. Il résulte d'un conventionnement avec un ou plusieurs vétérinaires et une association de protection animale.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place une convention avec la fondation Brigitte Bardot qui s'engagerait, en partenariat avec le cabinet vétérinaire du Theil, à financer la stérilisation des chats non identifiés à hauteur de 100 € pour une femelle et de 60 € pour un mâle et dans la limite 20 chats (10 femelles et dix mâles). Le reste à charge pour la Commune serait de 18.26 € TTC par mâle et de 22.08 € TTC par femelle.

Mme Georget, Adjointe au Maire, demande combien de chats ont bénéficié auparavant de la campagne de stérilisation. Monsieur le Maire indique que, lors de la première campagne en partenariat avec la SPA, l'ensemble des bons de stérilisation a été utilisé.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette convention visant à solliciter l'aide de la fondation Brigitte Bardot et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant (avenant, etc...).

8. Voirie :

8.1. *Aliénation de chemins ruraux*

Monsieur le Maire rappelle que lors la délibération n° 2025-079 bis, le Conseil municipal a validé l'enquête publique pour l'aliénation des chemins ruraux suivant :

- Chemin situé à l'arrière du cimetière de Gémages,
- Chemin de la Sablière qui mène à Gémages,
- Chemin de la route de la Rougerie à la rivière de la Coudre à Gémages (au nord de la Sablière),
- Chemin situé entre la Fosse et la Princerie jusqu'à la rivière à Gémages,
- Une partie du chemin de la Coudre à L'Hermitière (partie après le hameau de la Coudre qui rejoint la forêt),
- Une partie du chemin de la Petite Luptière à Mâle (depuis de la RD 923),
- Une partie du chemin de la Vannerie à la Jatière à Mâle,
- Une partie du chemin de la Vannerie,
- Une partie du chemin des Fricaudières à Mâle (entre la RD 923 et la Jatière),
- Chemin de la Frelonnière à La Rouge,
- Fossé de la Pichonnière à La Rouge.

L'enquête publique n'ayant pas encore commencée, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retirer la partie du chemin de la Coudre à L'Hermitière pour l'aliénation des chemins ruraux,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents relatifs à cette enquête publique.

8.2. *Déclassement de chemins communaux*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L 141-3 du code de la voirie routière prévoit que la procédure de déclassement d'une voie communale est soumise à l'enquête publique lorsque la vente d'une voie communale ou d'une partie de voie est envisagée.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu deux demandes d'acquisition :

La 1^{ère} concerne une voie sans issue desservant le lieudit « Le Petit Boulay » sur la commune déléguée de Saint-Agnan-sur-Erre,

La 2^{ème} concerne une partie de la voie sans issue « impasse des Artisans » sur la commune déléguée du Theil-sur-Huisne.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de profiter de l'enquête publique qui va être organisée pour l'aliénation des chemins ruraux (délibération précédente) pour y ajouter le déclassement de ces deux voies. Il faudra par la suite une seconde enquête publique pour aliéner ces voies devenues « chemin rural » suivant les conclusions du commissaire enquêteur.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser une enquête publique pour le déclassement du chemin communal du « Petit Boulay » à Saint-Agnan-sur-Erre et d'une partie de « l'impasse des Artisans » au Theil-sur-Huisne,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents relatifs à cette enquête publique.

9. Gouvernance

9.1. *Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal*

- n° 2026-001 : location du local éphémère à Mme DEBRAY du 16 au 23 mars 2026 pour un montant de 70,00 €,
- n° 2026-002 : location du local éphémère à Mme PATIN du 25 au 31 mars 2026 pour un montant de 70,00 €,
- n° 2026-003 : location du local éphémère à Mme POIVRE du 2 au 7 mars 2026 pour un montant de 70,00 € ;
- n° 2026-004 : adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2026 pour un montant de 500 €.

10. Informations diverses

- Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que les travaux de remplacement des points lumineux au sodium par des points LED seront effectués au cours du 1er semestre 2026 :
 - Mâle : RD 923 et rue de la Charmoye,
 - Le Theil : rue de la Vallée, place de la Mairie, rue de la Pêcherie,
 - La Rouge : Quartier de la Gare, route de l'Aiguillon,
 - Saint-Agnan-sur-Erre : l'ensemble du centre bourg,
 - Le Theil : ZA des Bruyères, rue de la Pelzinière.
- Mme Mousset, Adjointe au Maire en charge de la Vie Associative, indique que le carnaval de Val-au-Perche aura lieu le samedi 14 mars 2026 dans les rues de Val-au-Perche sur le thème « Princes et des Princesses ». Elle remercie les services techniques qui ont œuvré à la construction de M. Carnaval ainsi que plusieurs bénévoles dont M. Garnier et Mme Moulin pour la décoration de cette figurine.
- M. Vallet, Maire délégué de la commune de Gémages, indique que suite aux dernières conditions météorologiques de ce début d'année, il y a lieu de prévoir, de nouveau, des travaux sur le chemin de la Troussemièrre. Il souhaite se rendre sur place avec M. Comte, responsable des services techniques, et M. Police, Conseiller délégué à la Voirie, pour évaluer les travaux à effectuer.
- Mme Moulin, Conseillère déléguée au Commerce, indique que parmi les locations du local éphémère, une location du 26 au 30 mai 2026 aura pour thème la fête des mères. Elle indique également que le planning de réservation du gîte de Gémages est bien rempli pour la saison 2026. Enfin, Mme Moulin se réjouit de la fidélisation des commerçants qui fréquentent le marché hebdomadaire du mercredi.
- M. Lhéroult, Adjointe au Maire en charge des Travaux, indique au Conseil municipal que l'entreprise Toffolutti va commencer la mise en place des enrobés sur le quartier de la Taille à compter du 11 mars prochain. Des flyers seront déposés dans les boîtes aux lettres afin d'avertir les riverains.
- Mme Georget, Adjoint au Maire en charge de la Restauration Scolaire, indique que suite aux derniers conseils d'école, il est constaté un effectif en légère augmentation.

- Mme Vail, Adjointe au Maire en charge des Seniors, rappelle que le repas des Seniors de Mâle aura lieu le dimanche 8 mars à la salle Georges Voisin de Mâle. Elle indique qu'un jeune de la commune de Val-au-Perche souhaite devenir porte-drapeau : il remplit toutes les conditions pour occuper ces fonctions, il sera donc officiellement nommé prochainement.
- M. François, Conseiller délégué aux Sports, indique que la construction du boulodrome dans le Parc de la Pelzinière et la mise en place de l'éclairage sportif du stade Jacques Vallée sont prévus en avril 2026. Concernant la pratique du canoë-kayak sur l'Huisne, il indique que les travaux de restauration du barrage vers Avezé sont compliqués. Il n'y a, pour l'instant, pas de date de reprise de la pratique du canoë-kayak.
- M. Police, Conseiller délégué à la Voirie, indique que les coussins berlinois prévus à Gémages vont être posés courant mars 2026.

11. Questions diverses

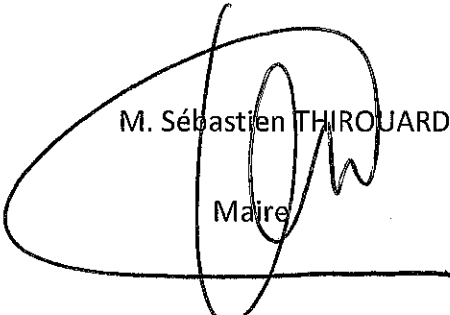
- M. Garnier, Conseiller municipal, souhaite savoir quand l'horloge de l'église du Theil-sur-Huisne sera réparée. Monsieur Lhérault, Adjoint au Maire en charge des Travaux, indique que cette panne est due à la mauvaise installation d'un relais de la vidéoprotection. La Commune a dû faire constater ce désordre par l'expert de notre assurance avant de procéder à la commande d'une nouvelle armoire de commande de l'horloge. La remise en service de l'horloge et des cloches de l'église du Theil-sur-Huisne est prévue dans les prochains jours. Enfin, M. Garnier souhaite avoir des explications sur le dépôt existant à côté de Carrefour Contact, avenue des Loges : M. Lhérault indique que c'est un dépôt d'une entreprise chargée par Orne Habitat de refaire l'isolation des logements. Elle a demandé à la Commune la permission de stocker ses matériaux ici durant le chantier.
- M. Dubois, Conseiller municipal, demande quand la plaque qui a été enlevée durant la restauration sur le monument aux Morts du Theil-sur-Huisne sera remise en place. Monsieur le Maire va relancer le tailleur de pierres.

Monsieur le Maire souhaite conclure cette séance, la dernière du mandat électoral, en remerciant toutes et tous du travail effectué. Il a été ravi de travailler avec cette équipe investie et intéressée par les projets qui ont abouti ou qui sont en passe de l'être. Monsieur le Maire est conscient qu'il a fallu parfois faire des choix mais la majorité des délibérations a été prise à l'unanimité et c'est une fierté de conduire une équipe pendant 6 ans sur cette dynamique. Certes, certains choix n'ont pas abouti mais il faut les accepter. Le bilan est positif et le Conseil municipal peut être fier des projets réalisés sur l'ensemble des communes déléguées quelle que soit leur importance. Monsieur le Maire conclut en remerciant tous les agents de la Commune qui œuvrent quotidiennement pour le service public.

Fin de séance à 22h18.

M. Isabelle SEMELY,

Secrétaire de séance


 M. Sébastien THIROUARD,
 Maire

